



Achat d une pompe chaleur air/air

Par **fred1425**, le **13/03/2009** à **14:18**

bonjour. mi 2008 j ai reçu un appel téléphonique se présentant comme un agent d EDF; me demandant si une étude de bilan thermique m intéressait. 2 personnes se présentent au nom d une entreprise de chauffage partenaire bleu ciel d EDF; ils calculent la surface des différentes pièces de mon domicile et établissent donc un bilan. suite à ça ils se mettent à me vendre les bons côtés de la pompe à chaleur air/air, (économie d énergie, crédit d impôts, etc..) et nous propose d être maison témoin sous réserve d acceptation de notre dossier par une commission. ils me disent qu il faut faire vite parce que le crédit d impôt peut s arrêter au 31 décembre 2008, et me font signer différents papiers pour que mon dossier puisse passer devant la commission et que cela ne m engage à rien. cela nous fait bénéficier d une garantie de 5 ans, de tarifs préférentiels, etc... en contrepartie je m engage à recevoir 2 fois par an la visite de professionnels à mon domicile. j ai donc cédé à la tentation. 10 jours plus tard on me contacte par téléphone pour me dire que mon dossier en maison témoin est accepté. un rendez vous est pris pour l installation. le jour de l installation on me présente un dossier de financement et un contrat d achat rempli par les soins de l entreprise portant ma signature. jusqu'à ce jour j ignorais l existence du dossier de financement. en effet j avais signé ces documents qui m avaient été présentés comme obligatoires pour passer en commission. (qui ne m engageait à rien). à ce moment je refuse l installation et j appelle l entreprise pour avoir des explications. on m explique que le délai de rétractation étant passé et l équipe d installation étant sur place je vais devoir payer 30 pour cent de la facture. je reviens donc sur ma décision et accepte l installation en obtenant des petits cadeaux sur la facture. pendant l installation, j ai ouvert le dossier des techniciens et je suis tombé sur un contrat d achat rempli à mon insu, j en ai donc fait une copie que j ai ensuite comparé avec ce que j avais signé lors de la vente. les mentions "mensualités, coût du crédit, agios, TEG, taux, et le nom du prêteur" ne figure pas sur l exemplaire que j ai en ma possession et qui est pourtant l originale. aujourd'hui 3 mois après l installation je reçois un courrier de contrat de maintenance pour mon système de chauffage. si je n'y souscris pas la garantie n'est pas valable, hors durant la vente il n'y avait

aucun entretien. rnque dois je faire? puis-je annuler la vente? merci